

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR

MRC DES
LAURENTIDES

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ
VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT
LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC**

**Rapport annuel d'activités
2020**

Déposé au conseil des maires du 18 février 2021 pour adoption

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte 1
1. Priorités d'intervention 2
2. Sommaire du bilan financier 2020 3
3. Bilan des activités par priorité d'intervention 3
4. Délégation à la Corporation de développement économique 5
Conclusion 6

MISE EN CONTEXTE

Les municipalités régionales de comté (MRC) ont pleine compétence pour favoriser le développement local et régional sur leur territoire. Afin d'appuyer les MRC dans leur rôle, la signature entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC des Laurentides de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité - volet 2, qui vise à soutenir les mesures de développement local et régional que prend la MRC des Laurentides pour :

- La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir le partage des services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec les ministères ou organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural, dans le territoire rural que la MRC aura défini à cette fin.

Afin de s'assurer de la meilleure utilisation des aides financières disponibles, le gouvernement exige qu'une *Politique de soutien aux entreprises* et qu'une *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du territoire* de la MRC des Laurentides soient adoptées et maintenues à jour par celle-ci. Ces politiques peuvent être consultées sur le site web de la MRC des Laurentides au www.mrclaurentides.gc.ca en sélectionnant : « Fonds régions et ruralité ».

Le territoire d'application de l'entente du FRR - volet 2, couvre les vingt municipalités de la MRC des Laurentides: Amherst, Arundel, Barkmere, Brébeuf, Huberdeau, Ivry-sur-le-Lac, Labelle, La Conception, Lac-Supérieur, Lac-Tremblant-Nord, La Minerve, Lantier, Montcalm, Mont-Tremblant, Sainte-Agathe-des-Monts, Ste-Lucie-des-Laurentides, Saint-Faustin-Lac-Carré, Val-David, Val-des-Lacs et Val-Morin.

Ce rapport d'activités couvre la période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020.

1. Priorités d'intervention 2020-2021

Le 21 mai 2020, le conseil des maires de la MRC des Laurentides adoptait ses priorités d'intervention 2020-2021 du FRR - volet 2. Du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020, le FRR – volet 2, a permis à la MRC de soutenir la mise en œuvre de ces dix grandes priorités d'intervention :

1. ***L'attraction de nouveaux résidents et de travailleurs et leur intégration dans le milieu***
 - Favoriser le développement de projets structurants dans la MRC et envisager des partenariats s'il y a lieu pour en assurer l'optimisation et la pérennité
 - Mettre en œuvre le plan d'actions de la Politique culturelle
 - Compléter la couverture Internet haute vitesse et téléphonie cellulaire
 - Assurer l'offre de formation professionnelle et collégiale sur le territoire
 - Consolider le réseau de transport collectif et adapté
2. ***La diversification économique et de l'emploi dans un contexte de développement durable***
 - Mettre en valeur la région par une étude socio-économique servant d'outil de promotion de notre territoire et de positionnement stratégique provincial, national et international
 - Développer de nouvelles stratégies de développement économique selon les nouvelles tendances et les enjeux
 - Faciliter les structures d'accueil à l'investisseur dans la MRC des Laurentides
 - Appuyer le développement de parcs d'affaires à vocation régionale
 - Promouvoir et assurer le soutien de l'entrepreneuriat et à l'entreprise
3. ***L'efficacité énergétique, la réduction des émissions de GES et l'optimisation de la gestion des matières résiduelles***
4. ***Positionner l'agriculture comme force de développement***
 - Mettre en œuvre le Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
5. ***Soutenir l'économie sociale***
 - Encourager l'insertion socioprofessionnelle au sein des entreprises d'économie sociale
 - Valoriser la réponse des entreprises d'économie sociale aux défis du vieillissement démographique
6. ***Augmenter nos connaissances du tissu économique de la MRC des Laurentides***
7. ***Améliorer l'accueil et la prise en charge des entreprises***
8. ***Soutenir les industries traditionnelles (tourisme, culture, agroalimentaire et foresterie)***
9. ***Valoriser la région des Laurentides***
10. ***Soutenir et relancer l'économie dans le cadre de la situation pandémique de la COVID-19***

2. Bilan financier 2020-2021

REVENUS

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Fonds Régions et Ruralité - volet 2

Montant total : 1 421 790 \$

DÉPENSES

Sommes engagées au Fonds Régions et Ruralité - volet 2

par la MRC des Laurentides

Montant total : 1 421 790 \$

3. Bilan des activités financées par le Fonds Régions et Ruralité - volet 2 - par priorité d'intervention

Priorités d'interventions	Nom du bénéficiaire	Titre du projet	Coût total	Contribution FRR (montant engagé)
1-2-5	MRC des Laurentides	Mise en œuvre des recommandations de l'étude sur la mobilité en transport collectif sur le territoire	9 500	9 500
2-4-8	MRC des Laurentides	Mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole – Arterre	25 000	12 000
2-5	Coopérative de solidarité des entreprises d'économie sociales des Laurentides - CSEESL	Entente sectorielle en économie pour la région des Laurentides	5 000	2 500
1-2-5	Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides	Ressource à la CDE – attractivité et partenariats en emploi	337 957	85 000
1-7	Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides	Soutien aux entrepreneurs et aux entreprises – service de développement économique (salaire et avantages sociaux)	795 000	318 257

8	Table de concertation bioalimentaire des Laurentides - TCAL	Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire dans les Laurentides – 2019-2022	91 667	5 000
1-5-7	Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides	Soutien à l'économie sociale	51 100	51 100
8	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)	Entente de partenariat avec Conseil des arts et des lettres du Québec – 2020 à 2022	72 000	32 000
8	Parc écotouristique de la MRC des Laurentides	Maintien des quatre parcs de la MRC des Laurentides	84 000	84 000
9	MRC des Laurentides	Route des Belles-Histoires	9 048	9 048
2-8-9	Film Laurentides	Entente sectorielle sur la mise en œuvre du plan d'action de Film Laurentides – 2020 à 2025	23 750	4 750
8-9	MRC des Laurentides	Mise à niveau – réseau cyclable MRC des Laurentides	466 000	225 000
3	MRC des Laurentides	Fonds mitigation et changement climatique	50 000	50 000
6-8-9	Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides	Entente sectorielle – Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides – 2019-2022	100 000	5 000
3	MRC des Laurentides	Agrandissement écocentre régional	3 205 210	250 000
8-9	Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides (CDESL)	Contribution pour la mise en œuvre du programme de soutien aux athlètes et entraîneurs du CDESL – 2019-2021	29 336	8 000
1-2-3-4-5-6-7-8	Conseil des préfets et des élus des Laurentides (CPÉRL)	Soutien au Conseil des préfets et des élus des Laurentides	94 659	14 150
1-2-3-4-5-6-8-8-9-10	MRC des Laurentides	Personnel administration – gestion de l'entente	28 935	28 935
2-3-8	MRC des Laurentides	Soutien à la planification et au développement durable du territoire (Salaire et avantages sociaux)	363 498	106 550
2-3-8	MRC des Laurentides	Service cartographique en géomatique et aménagement du territoire	68 095	18 500
6-8-9	MACLAU	Entente sectorielle – Musée d'art contemporain des Laurentides – 2019-2022	222 500	2 500
7-10	MRC des Laurentides	Soutien à la relance économique – effet de la pandémie COVID-19	100 000	100 000
TOTAL 2020-2021			1 421 790	

4. Délégation à la Corporation de développement économique

Adoptée le 20 avril 2015, la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 prévoit une nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional et de nouvelles compétences aux MRC. En outre, la Loi transfère les droits, obligations, actifs et passifs des Fonds locaux d'investissement (FLI) aux MRC.

Dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3. de la Loi sur les compétences municipales (LCM), L.R.Q., chapitre C-47.1, et en application de l'article 126.4 de la LCM, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, une municipalité régionale de comté à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM à un organisme à but non lucratif.

A cet effet, la MRC des Laurentides a conclu une entente qui a pour objet de définir les rôles et responsabilités qu'elle délègue ou confie à la Corporation de développement économique (CDE) en matière de développement économique et de développement local ainsi que les conditions de leur exercice. En vertu de cette entente, la MRC des Laurentides décrète que la CDE est l'organisme délégataire au sens de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* et la MRC lui confie ainsi la planification, la réalisation et le soutien au développement économique local et régional sur le territoire de la MRC. À cette fin, la CDE doit:

- 1) Prendre toute mesure de soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise incluant la concertation et la planification des mesures reliées à l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- 2) Prendre les mesures nécessaires pour la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de certains projets structurants améliorant les milieux de vie;
- 3) Élaborer et veiller à la réalisation d'un plan stratégique de développement durable, incluant un plan d'action pour l'économie et l'emploi sur le territoire de la MRC;
- 4) Agir en tant qu'organisme consultatif auprès de tout ministère, mandataire ou organisme dédié au développement économique de son territoire;
- 5) S'engager à réaliser tout mandat, avec les budgets dédiés nécessaires, qui découle de l'exercice de l'une ou l'autre des compétences qui sont attribuées à la MRC par la loi et qui sont associées au développement local ou régional et au soutien à l'entrepreneuriat ou qui découle d'une entente conclue entre la MRC et le gouvernement, l'un de ses ministères ou organismes ou de tout autre organisme;
- 6) Agir à titre de délégataire de la MRC dans la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) et est responsable de la mise en œuvre du développement économique local;

CONCLUSION

La MRC des Laurentides a pleine compétence pour favoriser le développement local et régional sur son territoire. En fonction des priorités d'intervention ciblées par la MRC des Laurentides, le Fonds Régions et Ruralité - volet 2, a permis de supporter la réalisation de projets structurants visant l'amélioration du niveau de vie de la population, en contribuant ainsi à la santé sociale, économique et environnementale de son territoire. Par ces projets structurants, la MRC des Laurentides souhaite se distinguer des autres régions en vue de maintenir et d'attirer de nouveaux citoyens.